

LES CHASSEURS A CHEVAL : DEUX SIECLES D'HISTOIRE

1^{ère} époque, derniers venus dans la Cavalerie de la monarchie

« On peut dire, sans faire de tort aux autres troupes, que l'esprit des Chasseurs à cheval, dont les régiments se multiplièrent jusqu'au nombre de 30, a dominé toute la glorieuse période de notre histoire militaire de 1793 à 1812. » Général ANDOLENKO

Les origines des Chasseurs à cheval remontent à la création des Corps de partisans recrutés en premier par un simple domestique d'origine lorraine, Johann-Christian FISCHER, pendant la guerre de Sept Ans, pour lutter contre les Croates et Pandours de Marie-Thérèse sous les murs de Prague.

Les Hussards autrichiens réussirent à plusieurs reprises à enlever les chevaux d'officiers français aux domestiques qui les conduisaient à l'abreuvoir ou aux pâturages. Pour y répondre, FISCHER rassembla les plus adroits et les plus décidés d'entre eux avec lesquels non seulement il mit fin à toutes ces entreprises, mais créa chez l'ennemi un climat d'insécurité, en allant « CHASSER » au galop sous son nez. Sa bravoure, son initiative intelligente attirèrent sur lui l'attention de ses chefs et il fut autorisé à constituer des détachements légers et rapides destinés à aller fourrager devant l'ennemi.

C'est ainsi qu'est né le premier corps de Chasseurs, les « Chasseurs de FISCHER ». Celui-ci reçut en 1743 un brevet de capitaine et sa troupe fut reconnue par l'ordonnance du 1^{er} novembre 1743 « Compagnie franche des Chasseurs » à l'effectif de 60 hommes (15 à cheval et 45 à pied).

Les services des Corps de partisans furent si éminents que le Corps mixte de cavaliers, de fantassins et des Chasseurs de FISCHER prit place dans l'armée. Composé primitivement de 500 hommes, il passa à 600 dont 400 à pied et 200 à cheval. Ces Chasseurs furent vêtus de vert et choisirent pour emblème le cor. Ils étaient utilisés dans des actions de reconnaissance et de protection et pour des coups de main sur les centres de ravitaillement et les voies de communication de l'ennemi. La « Compagnie franche de Chasseurs » s'étoffait au point de devenir une troupe de 2 000 hommes pendant la guerre de Sept Ans. FISCHER devint lieutenant-colonel, puis brigadier.

Le Ministre D'ARGENSON, s'inspirant du Corps mixte des Chasseurs de FISCHER autorisa la création de troupes mixtes : les Arquebusiers de GRASSIN (1744), les Fusiliers de LA MORLIERE (1745), les Volontaires de GANTES, les Volontaires Bretons et les Volontaires du Dauphiné (1746), les Volontaires du Hainaut (1747), les Volontaires Royaux (futur 1^{er} Chasseurs des Alpes).

Supprimés en 1749, ces Corps donnèrent naissance aux Volontaires des Flandres (futur 2^{ème} Chasseurs des Pyrénées). Les Volontaires du Hainaut (futur 3^{ème} Chasseurs) deviennent, le 1^{er} mars 1763, la Légion du Hainaut, devenue en 1768 Légion Lorraine. Ayant participé à la conquête du Hanovre et au combat de Harbourg, ces Volontaires du Hainaut s'emparèrent de vingt canons et firent 900 prisonniers.

Les Volontaires Etrangers de Clermont-Prince (futur 4^{ème} Chasseurs) sont levés en 1758. Le nouveau Corps est dédoublé en 1761 pour former le régiment des Volontaires de Saint-Victor. Réunis de nouveau, ces deux Corps constituent le 21 décembre 1762 la Légion de Clermont-Prince qui est baptisée Légion de Condé en 1766.

En 1761, le Corps des Chasseurs de FISCHER donna naissance aux Dragons-Chasseurs de Conflans, transformé en 1763 en Légion de Conflans qui passa ensuite dans la subdivision

d'arme des Hussards. Le Corps des Volontaires Etrangers de Wurmser levé en 1762 avec quelques éléments originaires des frontières de la Slavonie puis autrichiens, ayant combattu les français en Alsace durant la guerre de sept Ans, il est appelé en 1763 « Volontaires de Soubise ». Il passe ensuite « 6^{ème} Légion de Soubise » en 1768, et deviendra l'ancêtre du 5^{ème} Chasseurs.

En 1769 est créée une septième Légion, la Légion Corse, qui deviendra Légion du Dauphiné en 1775 (futur 6^{ème} Chasseurs)

Cette remonté aux origines explique les hésitations dans la mise sur pied de Chasseurs à cheval. C'est au comte DE SAINT-GERMAIN, ministre de Louis XVI, que l'on doit l'apparition des Chasseurs à cheval sur les contrôles de l'armée royale. Ces Légions comprenaient dix-sept compagnies : huit de Dragons, huit de Fusiliers et une de Grenadiers. Par l'ordonnance du 25 mars 1776, le comte DE SAINT-GERMAIN dissous les six Légions de 1763 et celle de 1769. Les Anciens Dragons de Conflans, devenus Hussards en 1767, forment le régiment des Hussards de Conflans qui passera d'ailleurs régiment de Saxe en 1788. Les quarante-huit compagnies de Dragons des six autres Légions sont transformés en vingt-quatre escadrons de Chasseurs à cheval qui, rattachés aux vingt-quatre régiments de Dragons, formeront les cinquièmes escadrons.

Le 29 janvier 1779, une ordonnance royale enleva ces escadrons que l'on nommait aussi « Cheval-légers » aux régiments de Dragons et les regroupant par quatre, donna naissance à six régiments de Chasseurs à cheval, simplement numérotés de 1 à 6 et qui furent placés à la suite des Dragons.

Cinq ans plus tard, le 8 août 1784, ces six régiments se virent adjoindre un bataillon de « Chasseurs à pied ». Ces corps mixtes, cavalerie et infanterie, ont un effectif de 4 escadrons (612 chevaux) et d'un bataillon (4 compagnies : 348 fantassins). L'uniforme est alors l'habit vert, la veste de drap chamois et la culotte de tricot de même couleur. Ces nouveaux Corps mixtes sont dénommés:

1^{er} Chasseurs des Alpes (ex Volontaires royaux), 2^{ème} Chasseurs des Pyrénées (ex Volontaires des Flandres), 3^{ème} Chasseurs des Vosges (ex Volontaires du Hainaut), 4^{ème} Chasseurs des Cévennes (ex Volontaires de Clermont-Prince), 5^{ème} Chasseurs du Gévaudan (ex Volontaires de Soubise), 6^{ème} Chasseurs des Ardennes (Ex Légion Corse)

C'est dans cette dernière Légion des Ardennes que s'engagea en 1786 à Toulouse, le jeune MURAT.

Par l'ordonnance du 17 mars 1788, le comte DE BRIENNE divise les légions mixtes pour former les Chasseurs à pied et les Chasseurs à cheval. Il porte le nombre des régiments de Chasseurs à cheval à douze, par la transformation de six régiments de Dragons qui prennent les six premiers numéros. Ils s'appellent alors dans l'ordre:

1^{er} régiment d'Alsace formé avec Humières-Cavalerie (levé en 1651, sous les ordres de Louis XIV, ayant pour chef Louis DE CREVANT, marquis d'Humières) / 2^{ème} régiment des Evêchés formé avec Fimarcon-Dragons (levé en 1673, sous Louis XIV et ayant pour chef le marquis DE FIMARCON) / 3^{ème} régiment de Flandres formé avec du Fay-Dragons (levé en 1675 par Charles DU FAY) / 4^{ème} régiment de Franche-Comté formé avec Nancre-Dragons (levé en 1675) / 5^{ème} régiment de Hainaut formé avec Audigeau-Dragons (levé en 1675) / 6^{ème} régiment de Languedoc formé avec Languedoc-Dragons (levé en 1676) / 7^{ème} régiment de Picardie (ex Chasseurs des Alpes) / 8^{ème} régiment de Guyenne (ex Chasseurs des Pyrénées) / 9^{ème} régiment de Lorraine (ex Chasseurs des Vosges) / 10^{ème} régiment de Bretagne (ex Chasseurs des Cévennes) / 11^{ème} régiment de Normandie (ex Chasseurs du Gévaudan) / 12^{ème} régiment de Champagne (ex Chasseurs des Ardennes).

Tandis que les Chasseurs à pied gardaient les anciennes désignations. L'uniforme se compose ainsi :

un habit de drap vert foncé doublé de cadis ou de serge de la couleur du régiment au retroussis orné d'un cor de chasse vert, d'une culotte à la hongroise, d'une veste à huit boutons, d'épaulettes de laine blanche losangées à gauche et à droite en patte d'épaule à fond vert liseré de la couleur distinctive du Corps, d'un « chapeau à visière » (après avoir porté le casque de Dragon jusque en 1786), aux deux ailes relevées par une ganse. En 1788, les Chasseurs seront de nouveau dotés du casque. Une houpe de laine ronde aux couleurs variables suivant les compagnies orne la cocarde.

L'armement comportait un sabre dit à « demi-panier » modèle de 1781, une carabine à baïonnette, modèle 1781, un seul pistolet d'arçon, modèle 1777 ou 1763 et une hache à marteau enfouie dans la fonte droite.

Le 1^{er} janvier 1791, les appellations furent supprimées et les douze régiments de Chasseurs conservèrent le numéro correspondant au rang de 1788:

1^{er} régiment de Chasseurs (ex Alsace), 2^{ème} régiment de Chasseurs (ex Evêchés), 3^{ème} régiment de Chasseurs (ex Flandres), 4^{ème} régiment de Chasseurs (ex Franche-Comté), 5^{ème} régiment de Chasseurs (ex Hainaut), 6^{ème} régiment de Chasseurs (ex Languedoc), 7^{ème} régiment de Chasseurs (ex Picardie), 8^{ème} régiment de Chasseurs (ex Guyenne), 9^{ème} régiment de Chasseurs (ex Lorraine), 10^{ème} régiment de Chasseurs (ex Bretagne), 11^{ème} régiment de Chasseurs (ex Normandie), 12^{ème} régiment de Chasseurs (ex Champagne),

Les régiments étaient à quatre escadrons et deux compagnies regroupant 36 Officiers et 554 Chasseurs. Les Chasseurs à cheval deviendront une pépinière de cavaliers d'épopée puisque de leurs rangs sortiront LATOUR-MAUBOURG, LASALLE, MONTBRUN, MURAT, COLBERT, BESSIERES, D'HAUTPOUL, CORBINEAU ET ORDENER.

En effet, modestes à leurs débuts, les Chasseurs se firent une place glorieuse à l'avant garde de nos armées. De la célèbre bataille de FONTENOY à la défaite de ROSSBACH, les troupes légères devenues « Cheval-légers » puis Chasseurs à cheval, donnèrent la preuve de leur efficacité.

Dans les grandes guerres de la Révolution et de l'empire, ils ne tardèrent pas à rivaliser de bravoure avec les anciens corps. Leur vogue fut grande. Dès le début de la guerre, la jeunesse ardente et patriote s'y jeta en force en donnant aux opérations, par son entrain et son audace, cette allure lest, entreprenante et vive qui déconcerta les méthodiques généraux ennemis. ...